

**DECISION**  
**PAR DELEGATION DU PRESIDENT DE LA METROPOLE**

**N° D 2019-04-120      DU 16 AVRIL 2019**

**DIRECTION CULTURE-ANIMATION - Musée des beaux-arts : renouvellement de l'abonnement de Brest métropole à l'association "Récréatiloops" pour l'année 2019.**

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-9 et L5211-10,

Vu les délibérations du conseil de Communauté C 2014-04-041 et 042 du 11 avril 2014 respectivement relatives à l'élection du Président et à la détermination du nombre de postes de Vice-Président-e-s, C 2014-04-043 du 11 avril 2014, C 2016-12-199 du 16 décembre 2016, C 2017-03-010 du 17 mars 2017, C 2017-12-179 du 11 décembre 2017, C 2018-01-001 du 8 janvier 2018 et C 2018-12-201 du 21 décembre 2018 du conseil de métropole relatives à l'élection des Vice-Président.e.s,

Vu la délibération du conseil de Communauté C 2014-04-044 du 11 avril 2014 délégrant certaines attributions au Président et autorisant leur délégrant à des Vice-Président-e-s,

Vu la délibération du Bureau de la métropole n° B 2018-03-067 du 30 mars 2018 autorisant l'abonnement à « Récréatiloops »,

Vu les arrêtés donnant délégrant de fonctions et de signature aux Vice-Président.e.s de Brest métropole,

Vu l'arrêté A 2019-02-0026 du 4 février 2019 donnant délégrant d'attributions à des Vice-Président.e.s,

VU l'arrêté du Président n° A 2019-04-0435 du 1<sup>er</sup> avril 2019 donnant délégrant de fonctions et de signature pendant les congés de printemps,

**CONSIDERANT**

Que l'association « Récréatiloops » propose, via divers outils de communication, des sorties destinées aux enfants : site Internet, page Facebook, newsletter, affiches, flyers,... Elle est également présente sur le terrain, sur des événements touristiques, culturels et ludiques.

Que le site couvre les 4 départements bretons et prochainement celui de la Loire-Atlantique. Pour information, le site « Récréatiloops » a enregistré 180 000 visites en 2015. Il compte de 20 000 à 30 000 visites par mois depuis 2016, près de 4000 abonnés à la newsletter et plus de 10 000 fans entre les deux pages Facebook (Morbihan et Finistère).

Que dans le cadre de la diversification des publics du Musée des Beaux-Arts et du développement du public familial, la reconduction du partenariat de Brest métropole avec l'association « Récréatiloups » va permettre d'accroître la visibilité du musée sur le territoire.

## **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Brest métropole renouvelle son abonnement à l'association « Récréatiloups » pour l'année 2019 pour un coût de 408,00 € (quatre cent huit euros).

**Article 2** : La dépense sera imputée au budget de la collectivité : centre de coût : 314.214 ligne 6281.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services, le Trésorier Principal Municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

BREST, le seize avril deux mille dix-neuf

**La Vice-Présidente,**

**Frédérique BONNARD-LE FLOC'H**